



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

financement

Question écrite n° 9683

Texte de la question

M. Jack Lang appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le financement des retraites. Devant les difficultés d'équilibre du système actuel de financement des retraites par répartition, le gouvernement précédent avait fait adopter par le Parlement au printemps dernier une loi instaurant des fonds de pension pour compléter la retraite par répartition. Il souhaite savoir quelles sont les intentions du Gouvernement quant au financement des retraites.

Texte de la réponse

Notre système de retraite constitue un acquis collectif qui doit être préservé au profit des générations futures. C'est en effet un système d'assurance et de solidarité, qui a permis une profonde amélioration du niveau de vie des Français les plus âgés. Pérenniser et consolider ce système de retraite solidaire constitue un objectif prioritaire du Gouvernement, d'autant plus qu'il va être confronté à un choc démographique majeur à partir de 2005. L'équilibre de l'ensemble de nos régimes de retraite deviendra alors très fragile, et notre système de retraite devra être adapté de façon à garantir l'équité entre les générations. A cette fin, le Premier ministre a demandé au Commissariat général du Plan de mener une analyse d'ensemble des régimes de retraite. Ces travaux prévoient notamment d'évaluer l'ensemble des enjeux pesant sur les comptes des régimes à la lumière de l'évolution des ratios démographiques à moyen et long terme. Cette analyse se fera dans la plus grande transparence et donnera lieu à une large concertation avec les partenaires sociaux. Elle recherchera l'équité entre générations et catégories socioprofessionnelles et ses conclusions devront être déposées avant le 31 mars 1999. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de mettre en place, dès à présent, un fond de réserve qui complètera les ressources de notre système de retraite lorsque son besoin de financement augmentera brutalement à partir de 2005 et permettra de lisser les adaptations qui seront mises en oeuvre à l'issue de la concertation menée par le Commissariat général du Plan.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9683

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 518

Réponse publiée le : 1er février 1999, page 616